

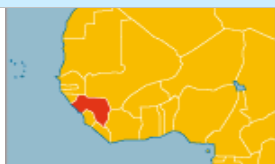


Le secteur de l'eau en Guinée

Actualisation : mars 2004

© MINEFI – DREE/TRÉSOR

Présentation



Superficie : 245.857 km²

Pluviométrie :

L'isohyète 1750 mm coupe le pays en 2 parties égales

La Guinée compte **1.161 cours d'eau**, répartis dans 23 bassins fluviaux. Le pays a un réseau hydrographique de 6.250 km de long.

Situation de la Guinée

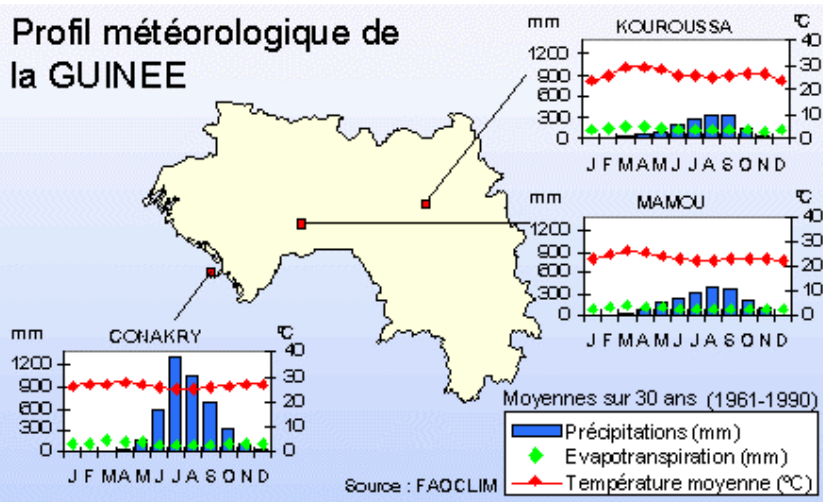
La Guinée est un **pays d'Afrique de l'Ouest**, bordé à l'ouest par l'océan Atlantique et ayant une frontière avec du nord au sud : la Guinée Bissau, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. Le pays a une des plus fortes pluviométries de la sous-région. Un grand nombre de cours d'eau importants y prennent source, de là lui vient le surnom de « **château d'eau de l'Afrique de l'Ouest** ».

On distingue 4 régions naturelles :

- à l'ouest, la **région côtière** au climat tropical très humide (pluviométrie 2000 à 5000 mm/an). Villes : Conakry, Kindia ;
- au centre, le **massif du Fouta Djalon**, source de nombreux fleuves dont le Gambie et le Sénégal (pluviométrie 1500 à 2000 mm/an). Villes : Labé, Pita ;
- au nord-est, le **bassin du Haut Niger**, vaste cuvette de moyenne altitude (pluviométrie 1100 à 1500 mm/an). Ville : Kankan ;
- au sud-est, la **zone forestière** de la dorsale guinéenne (pluviométrie 1600 à 2800 mm/an). Ville : N'Zérékoré.

Le pays connaît deux saisons bien distinctes : une saison sèche, de décembre à avril, et une saison des pluies le restant de l'année. C'est en juillet et août que les pluies sont les plus abondantes.

Profil météorologique de la GUINEE



La gestion des ressources en eau est confiée à deux entités :
la S.E.G. et le S.N.A.P.E.

La politique nationale de l'eau en Guinée

L'objectif global poursuivi par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie est la protection des ressources en eau, leur mise en valeur et leur gestion rationnelle en vue de satisfaire les besoins sociaux, économiques et culturels de la Nation.

La **Société des Eaux de Guinée (S.E.G.)**, société anonyme à participation publique, créée fin 2001 suite à la dissolution motivée de la S.O.N.E.G., est régie par la Décret D/2001/096/PRG/SGG. Elle est chargée de la gestion du patrimoine et de tous les droits et obligations qui en découlent, de l'exploitation, de l'entretien, de la réhabilitation, du renouvellement et du développement des installations de l'**hydraulique urbaine**, en vue d'assurer la politique nationale d'approvisionnement en eau potable des centres urbains.

Le **Service National d'Aménagement des Points d'Eau (S.N.A.P.E)**, établissement public, crée en 1980 et placé sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, est régi par le décret N° 57/PRG/SGG/90 fixant ses statuts. Il est doté de la personnalité morale et joui de l'autonomie financière. Il a pour mission d'assurer le développement des équipements d'**hydraulique villageoise**, la programmation du secteur, la maîtrise d'œuvre des réalisations, l'organisation de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages ainsi que la conservation des ressources en eau.

Cadre institutionnel

Base légale : Loi L/94/005/CTRN, portant Code de l'Eau, du 14 février 1994.

La loi traite spécifiquement :

- le droit d'utilisation des ressources en eau ;
- l'ordre de priorité ;
- les eaux souterraines ;
- la prévention des effets nuisibles des eaux ;
- les ouvrages et aménagements hydrauliques ;
- la protection de la qualité des eaux ;
- la protection des régions dites protégées ;
- la planification et l'administration des ressources en eau ;
- le financement et tarification ;
- le fonds d'hydraulique ;
- les eaux internationales.

Le **Code de l'eau** établit un régime des droits d'utilisation de l'eau et fixe le cadre général de la gestion des ressources en eau. Cependant le Code n'est pratiquement pas appliqué depuis sa promulgation en 1994, pour cause de carence en décrets d'application.

Les **institutions d'encadrement du secteur de l'eau** sont :

- Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie
- La Direction Nationale des Ressources en Eau
- La Direction Nationale du Génie Rural
- La Direction Nationale des Eaux et Forêts
- La Direction Nationale de l'Urbanisme
- La Direction Nationale de l'Environnement
- La Direction Nationale de la Météorologie
- La Commission Nationale de l'Eau

(la Mission Economique dispose des coordonnées de chacune des institutions ci-dessus.)

Services	La distribution de l'eau en Guinée
<p>En Guinée, 25 préfectures sur 33 sont alimentées en eau.</p> <p>Capacité de production : 35 millions de m³ par an.</p> <p>Capacité de stockage : 57.900 m³.</p> <p>Accès à l'eau potable en milieu urbain (en 2003) : 2.232.390 habitants, soit un taux de couverture d'environ 65%.</p> <p>(les données diffèrent de manière important selon les sources)</p> <p>La S.E.G. compte 12.830 km de réseau.</p> <p>Il y a 967 bornes fontaines réparties sur le territoire guinéen.</p> <p>Taux de change (au 15/03/04) 2463.05 GNF/EUR</p> <p>La consommation moyenne en eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 litres/jour par personne dans la zone de Conakry ; - 35 litres/jour par personne dans les autres régions. 	<p><u>Production et consommation</u></p> <p>En 2003, sur les 34 centres urbains, 25 sont équipés de systèmes modernes d'alimentation en eau potable. Parmi les 25 villes desservies, 13 sont alimentées en eaux de surface et 12 par des eaux souterraines. On considère que 80% de la population urbaine est desservie.</p> <p>La ville de Conakry est alimentée par la station de Yessoulou qui comprends 2 unités de production. Elle se situe à mi-chemin entre les Grandes Chutes où elle s'approvisionne et Conakry qu'elle dessert.</p> <p>On dénombre 22 unités de traitement à l'intérieur du pays. Il existe quatre laboratoires agréés pour l'analyse des eaux, mais rare sont ceux qui fonctionnent, pour cause de vétusté et manque d'équipements. Il n'existe pas de système permanent de mesure permettant de suivre l'évolution de la qualité des eaux. Les échantillons en milieu urbain sont surtout prélevés afin de contrôler leur aptitude à la consommation humaine. Les analyses sont faites périodiquement à la demande de la S.E.G. en tant qu'exploitant des eaux.</p> <p>En milieu rural, le S.N.A.P.E. dispose d'un laboratoire mobile d'analyses bactériologiques. Il n'y a pas, en Guinée, de laboratoire disposant d'une chromatographe à gaz ou d'un spectromètre de masse. En conséquence, certains oligo-éléments ainsi que certains composantes organiques (pesticides, herbicides, aromate polycyclique, etc.) ne peuvent être déterminés.</p> <p><u>Tarification et politique commerciale</u></p> <p>Le coût de branchement (fourniture et pose) est de 405.000 GNF. Le prix du m³ varie par tranches : - de 0 à 20 m³ : 680 GNF/m³ ; - de 21 à 60 m³ : 850 GNF/m³ ; - supérieure à 60 m³ : 925GNF/m³.</p> <p>La S.E.G., dans le cadre de sa politique sociale, subventionne des branchements soit sur fonds propres, soit, dans le cadre de projets, en faisant appel à des bailleurs de fonds. Le client ne paie alors que 50.000 GNF, soit 19.400 GNF de participation au coût des travaux et 30.600 GNF de caution.</p> <p>Les principales difficultés enregistrées dans le secteur de l'eau sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mauvaise qualité des services (discontinuité dans la distribution d'eau, pression insuffisante, conditions sanitaires douteuses, etc.) - le déséquilibre, intensifié depuis 2002, entre la demande en eau et la capacité de production. - la baisse progressive du rendement des ouvrages et équipements installés.

Projets	Conclusion et perspectives
<p>Citons ci-dessous quelques projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet de renforcement des installations d'eau potable de la ville de Kindia sur financement de l'AFD. - renforcement de l'alimentation en eau potable de Conakry sur financement de la Banque Mondiale. - projet de renforcement de la production d'eau potable à Siguiri en Haute Guinée sur financement propre de la S.E.G. - projet de réactivation des résiliés sur financement de la S.E.G. avec un appui de la Banque Mondiale. - études de faisabilité pour l'adduction en eau des villes de Koubia, Fria et Beyla. 	<p>La gestion financière des opérateurs n'a jamais permis de générer les ressources nécessaires pour assurer à la fois la maintenance correcte des installations en service et l'investissement nécessaire pour satisfaire les besoins des populations.</p> <p>Les projets en matière de développement du secteur sont nombreux. L'objectif est double. D'une part, il s'agit de couvrir l'ensemble des 33 Préfectures du pays d'ici l'an 2006 et, d'autre part, d'augmenter la consommation individuelle de 47 litres/jour par personne à 63 litres/jour par personne d'ici l'an 2010.</p>
Contacts utiles	Bibliographie

Ministère de l'Hydraulique et de l'Énergie

☎ : (+224) 45.32.42

Fax: (+224) 45.25.59

Contact : M. Sékou SANGARE, Secrétaire Général.

E-mail: ssangare@yahoo.fr

Direction Nationale de la Gestion des Ressources en Eau

☎ : (+224) (0)11/22.83.81

(+224) (0)11/29.32.91

Contact : M. Cheick Oumar DIALLO, Directeur National.

Société des Eaux de Guinée (S.E.G.)

☎ : (+224) 46 71 79

(+224) (0)11/21.28.73

Fax : (+224) 41.43.70

Contact : M. Acheick Mouctar YOULA, Directeur Général

Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE)

☎ : (+224) 41.44.66

Fax : (+224) 43 50 58

Contact : Mme Fatoumata Binta DIALLO, Directrice Générale.

Sources :

Direction Nationale de l'Hydraulique, *Document de synthèse de la Direction Nationale de l'Hydraulique.*

S.E.G., *Document de synthèse de la SEG.*

S.N.A.P.E., *Rapport annuel 2003*

FAO, *Profil météorologique de la Guinée.*

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de Conakry (adresser vos demandes à : conakry@dree.org).

Clause de non-responsabilité :

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur : Mission Economique de Conakry

Adresse : Immeuble de l'Archevêché
BP 117 Conakry
Tel : (224) 41 44 67

Rédigée par : Zaïnoul Abidine BARRY

Revue par : Dominique RAIMOND

Date de parution : mars 2004

Version originelle : décembre 1999